

## PERTE ou VOL PASSEPORT

**Vous habitez Saint-André-de-Cubzac**

**Dépôt des dossiers**

Du lundi au vendredi

lundi	8h30-11h30	13h30-18h30
mardi au jeudi	8h30-11h30	13h30-16h30
vendredi	8h30-11h30	13h30 15h30

**Vous n'habitez pas la commune**

**Dépôt des dossiers**

**Uniquement sur Rendez-vous**

*Pour prendre rendez-vous : [rendezvousonline.fr](https://rendezvousonline.fr)*



# DEMANDE DE PASSEPORT PERTE ou VOL

Pré-demande à établir en ligne sur :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**Pour le dépôt de la demande en mairie,  
la présence du titulaire est obligatoire (même pour les mineurs).**

## Pièces à fournir dans tous les cas

Récapitulatif imprimé de la pré-demande faite sur ANTS

**Timbres fiscaux : 86 € adultes, 42 € mineurs à partir de 15 ans, 17 € pour les mineurs jusqu'à 14 ans**

- A régler directement en faisant la pré-demande en ligne
- ou Achat en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- ou dans un bureau de tabac

Carte d'identité en cours de validité ou 1 acte de naissance de moins de 3 mois pour un traitement plus rapide de votre demande ou un document avec photo.

Déclaration de perte (à compléter en mairie) ou déclaration de vol (à demander en gendarmerie)

2 photos d'identité **non découpées, obligatoirement de moins de 6 mois et conformes aux normes**

**Justificatif de domicile original + copie** de moins de 12 mois et à votre nom.

(Si vous êtes hébergé.e, produire une attestation d'hébergement, accompagnée d'un justificatif de domicile en original et copie ainsi qu'une pièce d'identité en original de l'hébergeant.

**Pour les mineurs** : carte d'identité ou passeport du parent signataire

**En cas de divorce ou de séparation des parents**, fournir le jugement désignant le parent exerçant l'autorité parentale sur le mineur ainsi que l'autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement de la CNI de l'enfant avec la copie lisible de la CNI recto/verso

**En cas de garde alternée**, Une attestation des 2 parents indiquant la garde alternée, la copie lisible (recto/verso) de la CNI de l'autre parent et l'original d'un justificatif de domicile.